

Le projet de « Prêt Numérique en Bibliothèque » n'est pas adapté aux besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche

Couperin est un consortium regroupant les opérateurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche autour des questions liées au numérique. Il a récemment été tenu informé des évolutions du projet Prêt Numérique en Bibliothèque (PNB) piloté par Dilicom. Si cette initiative a été discutée et expérimentée avec des établissements de lecture publique, son développement aura inmanquablement des répercussions sur l'ensemble de la chaîne de diffusion du livre numérique en France.

A ce titre, Couperin souhaite réagir sur plusieurs aspects.

Actuellement en phase d'expérimentation, PNB souhaite faciliter la distribution du livre en bibliothèque en associant les acteurs traditionnels de la chaîne du livre en France au moyen d'un hub interprofessionnel. PNB séduit un grand nombre d'éditeurs pour la distribution de leur offre en collectivité. Enfin, il a le mérite de confirmer la librairie comme partenaire commercial des bibliothèques.

La solution technique retenue par Dilicom, dite du « tiers de confiance », semble adaptée au développement du nombre de livres numériques à destination des collectivités, en apportant à chaque partie intervenant dans la commercialisation (producteurs, détaillants) les garanties nécessaires pour mettre en place un circuit de distribution original.

De façon récurrente, Couperin regrette le manque criant d'offres constituées et pertinentes de livres en langue française pour les bibliothèques. Cette lacune éditoriale touche aussi bien les ouvrages de recherche et se révèle dramatique pour les manuels. Toute initiative susceptible d'apporter une solution à cet état doit donc être saluée.

Couperin souhaite par ailleurs que les modèles économiques émergents en France prennent en compte les retours d'expériences concernant le prêt de livres numériques à l'étranger :

- au Québec, une plate-forme lancée en mars 2012, « pretnumerique.ca », fonctionne en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et l'aide du Ministère de la Culture. Plus de 265 000 prêts numériques ont été effectués depuis, sans contraintes techniques excessives pour les bibliothèques partenaires ;
- des modèles économiques innovants conçus par des fournisseurs étrangers permettent aux bibliothèques un pilotage très fin des collections. La plupart associent les usagers au travail de sélection et sont au plus proche de leurs besoins : location du livre, modification du périmètre des collections en fonction des consultations, acquisition définitive des ouvrages les plus consultés. Ces offres doivent être encouragées ;

- dans certains pays scandinaves (par exemple, le projet « Ebib » en Finlande) ou en Grande-Bretagne, des appels d'offres pilotés par les consortia ont facilité la mise à disposition de corpus d'ouvrages en libre accès pour l'ensemble des bibliothèques membres ;
- à l'inverse, le marché américain du livre électronique apparaît à de nombreux égards comme un contre-exemple : droit de prêt numérique restreint, retrait unilatéral des œuvres du catalogue sans préavis, rupture du dialogue entre éditeurs et bibliothécaires, refus de commercialisation, surcoûts pouvant aller jusqu'à dix fois le prix public.

Le livre électronique est une opportunité pour développer les usages de lecture et l'accès au savoir et à l'information. Malheureusement, faute de prise en compte des particularités et de l'hétérogénéité des publics de l'Enseignement Supérieur et des missions de ses établissements, PNB risque de brider l'innovation en France dans ce domaine :

- les modes d'accès consistent en une reproduction de la consultation du livre, sans prise en compte des avantages du numérique. Chaque livre possède une durée de prêt et un nombre d'accès limité. Il semble impossible pour les membres de Couperin de gérer cette multiplicité de droits, imposés arbitrairement par chaque producteur ;
- à cause des mécanismes liés à la loi sur le prix unique du livre numérique du 26 mai 2011, les conditions tarifaires valables pour PNB seront appliquées sur le territoire par tous les détaillants. L'achat par bouquet n'est ainsi pas prévu. A terme, il s'agit d'une menace pour le travail de négociation mené par Couperin, qui permet pourtant d'analyser les attentes et besoins de chacun ;
- surtout, PNB prévoit de rendre automatiquement indisponible un livre acheté après un certain nombre de consultations ou une certaine durée de détention. Cette mesure est inspiré d'un mécanisme de protection mis en place par l'éditeur HarperCollins aux Etats-Unis. Il s'agit d'une régression inacceptable, en complète opposition avec les missions de préservation et de transmission de l'information qui exigent la garantie d'un accès durable aux fichiers.

Couperin souhaite donc rappeler le rôle des consortia de bibliothèques dans le développement de l'offre, étant au plus proche des attentes des lecteurs. Les aspirations de Couperin en la matière sont déjà formulées dans le document accessible en ligne « Les dix commandements à l'éditeur d'e-books pour une offre idéale », dont le dixième ("Innover, expérimenter en partenariat") insiste sur la nécessité que ces intéressantes phases d'élaboration associent l'ensemble des partenaires concernés, au premier chef desquels les éditeurs et les bibliothécaires.

Il appelle donc à une évolution du modèle économique de PNB et à l'ouverture d'une large concertation associant DILICOM, les éditeurs et CAREL.

Contact : Sébastien RESPINGUE-PERRIN
 Co-responsable de la Cellule E-Book de Couperin
 Conservateur à la Bibliothèque de l'Université Paris Dauphine
 tel : 01 44 05 42 21 - sebastien.respingue-perrin@dauphine.fr